

Une saison,  
**Une œuvre**  
 le musée Denon  
 dévoile ses réserves

**Ci-contre :**

Claude SOULARY

[Lyon, 1792 – Saint-Étienne, 1870]

L'arrivée du « Ville de Chalon » à Lyon  
1834-1835

Huile sur toile

Inv. 2022.1.1.1

Achat par le musée, 2022

© musée Vivant Denon

**Remonter la Saône**

Au début du 19<sup>e</sup> siècle, alors que la ligne de chemin de fer trouvait son terminus à Chalon jusqu'en 1858, ce sont des bateaux à vapeur qui permettent aux voyageurs de relier par la Saône Lyon et Chalon. *Le Patriote de Saône-et-Loire* annonce ainsi qu'au 1<sup>er</sup> avril 1838, «dix-huit bateaux à vapeur [consacrés au transport de voyageurs] descendront et remonteront tous les jours de Chalon à Lyon et de Lyon à Chalon». Plus confortable que la voie terrestre, la voie fluviale devient également de plus en plus rapide : alors que la puissance des machines augmente, la durée du voyage est réduite presque de moitié, passant à neuf heures pour la remontée de la Saône et à cinq heures trente pour sa descente.

Pour autant, le voyage n'est pas sans danger. À l'été 1832, par exemple, le service est interrompu en raison de la baisse importante des eaux de la Saône, qui retarde voire empêche le passage des bateaux. S'y ajoute la rivalité entre les compagnies de navigation qui, au mieux, provoque des ralentissements des navettes et donc le mécontentement des passagers,

**De Lyon à Chalon**

**En 2022, une nouvelle peinture à l'huile rejoint les collections du musée Vivant Denon dédiées à la batellerie. Elle représente le « Ville de Chalon », le second paquebot à vapeur à porter ce nom, à l'occasion de son arrivée au port de la Peyrollerie à Lyon.**



et, au pire, de graves accidents lorsque les précautions d'usage et les distances de sécurité ne sont pas respectées.

**Les nouveaux paquebots à vapeur**

C'est en 1822 qu'est lancé par la société Aynard le premier paquebot à vapeur «Ville de Chalon». Le 2 juin 1833, son successeur, propriété de Mrs Berthod-Coste, Petiot et Compagnie, effectue son premier voyage d'essai. Comme le rapporte *Le Drapeau tricolore* du 4 juin, le paquebot, qui peut transporter une centaine de passagers, doit effectuer la navette entre Chalon et Seurre en douze heures tous les jours, ses heures de départ et d'arrivée lui permettant de prendre le relais

des diligences qui sillonnent la région. Le bateau, que le journal affirme doté d'«un très bon restaurant», est doté de deux roues intégrées à sa coque de bois. Son permis de navigation provisoire entre Gray et Lyon est délivré par le Préfet de Saône-et-Loire le 13 août 1834. Ici, c'est *a priori* à l'occasion de son voyage inaugural que le peintre lyonnais Claude Soulyard représente le paquebot. La rive droite de la Saône à hauteur du port de la Peyrollerie, lieu d'implantation de l'embarcadere des bateaux à vapeur, est visible à l'arrière-plan.